



Validation des acquis

Guide pour la formation professionnelle initiale

Développement et assurance de la qualité pour les procédures de validation des acquis

Liste de contrôle pour l'élaboration et l'adaptation des profils de qualification et des conditions de réussite

à l'attention :

- des organisations du monde du travail
- des organes d'élaboration / de révision des ordonnances sur la formation
- des commissions pour le développement professionnel et la qualité

Liste de contrôle pour l'élaboration et l'adaptation des profils de qualification et des conditions de réussite

La qualité de la réalisation de la procédure joue un rôle essentiel pour la réussite et l'acceptation de la validation des acquis. Tous les acteurs de la validation des acquis s'engagent à développer et à assurer la qualité avec le guide pour la formation professionnelle initiale. Dans leurs processus de mise en œuvre, ils encouragent une culture générale du développement de la qualité qui, conformément au principe de subsidiarité, laisse aux différents participants la liberté d'organisation dans le domaine placé sous leur responsabilité. Il est également indispensable que le groupe cible (les candidats de la validation) s'exprime au sujet de la qualité. Les organes responsables qui sont en contact direct avec ce groupe tiendront compte de son opinion, qui sera utile au développement et à l'assurance de la qualité.

Explications pour la compréhension et l'utilisation de la liste de contrôle

Référence au guide pour la formation professionnelle initiale

La présente liste de contrôle¹ se fonde sur les exigences de qualité indiquées dans le guide de la validation des acquis et qui s'adressent aux **organisations du monde du travail** (Ortra) et aux organes qui les président dans le cadre des processus de réforme des ordonnances sur la formation et au sein de commissions pour le développement professionnel et la qualité. Les Ortra sont responsables du développement et de l'assurance de la qualité pour les **profils de qualification** et les **conditions de réussite**.

Critère – La liste de contrôle repose sur la distinction entre les

¹ Il existe aussi des listes de contrôle pour les offices cantonaux de la formation professionnelle, les portails d'entrée (services de consultation), les centres de bilan de compétences, les experts de l'organisation des examens compétente et les organes de validation.

**indicateur –
norme**

critères, les indicateurs et les normes. Les critères caractérisent la qualité d'une procédure. Les indicateurs sont des unités de mesure des critères. Les normes définissent des valeurs de mesure.

Les Ortra sont responsables du développement et de l'assurance de la qualité pour **2 critères, 8 indicateurs et 16 normes**.

**Evaluation des
normes**

On saisit dans la liste de contrôle le degré de réalisation des normes :

- pas atteint
- partiellement atteint
- + atteint (potentiel d'optimisation)
- ++ supérieur aux exigences

A certaines questions, on ne peut répondre que par oui ou par non. Dans ce cas, on peut ajouter des commentaires dans la colonne « remarques ».

**Développement
et assurance de
la qualité en tant
que processus**

La présente liste de contrôle sert à élaborer et à adapter les profils de qualification et les conditions de réussite qui sont présentés à l'OFFT pour approbation dans le cadre du processus de réforme d'une ordonnance sur la formation ou dans le cadre d'une procédure distincte.

A l'aide de la liste de contrôle, les organes responsables vérifient régulièrement les points forts, les points faibles et le développement des normes. Ils en déduisent les mesures à prendre. Chaque acteur décide de la fréquence à laquelle il veut utiliser cette liste.

Développement et assurance de la qualité pour les procédures de validation des acquis

Liste de contrôle pour l'élaboration et l'adaptation des profils de qualification et des conditions de réussite

Institution / organe

Profil de qualification et conditions de réussite pour la validation de la profession

Date Date prévue du prochain examen de la liste de contrôle

Personne responsable du développement et de l'assurance de la qualité

Critère : PROFIL DE QUALIFICATION						
Indicateur	Norme	Evaluation				Remarques
		--	-	+	++	
Position dans le système de la formation professionnelle	1. Le profil de qualification est en adéquation avec l'ordonnance sur la formation pour la formation correspondante.	☐ non		☐ oui		
Représentativité / Acceptation	2. L'élaboration du profil de qualification national tient compte des expériences et des connaissances régionales (Ortra régionales).					
Orientation vers le groupe cible	3. Les particularités de l'apprentissage informel sont prises en compte dans la formulation des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles, établie sur la base d'un plan de formation existant. Le savoir implicite qui se manifeste dans l'activité professionnelle est au premier plan des compétences opérationnelles.					
Forme et contenu	4. Le profil de qualification énumère toutes les compétences opérationnelles requises dans une profession donnée et les présente sous la forme d'unités fonctionnelles (dans un tableau).					
	5. Le niveau de qualification/de prestation est décrit pour chaque unité sur une échelle graduée et il est clairement reconnaissable.					
	6. Le degré de précision des domaines de compétences opérationnelles correspond à celui des objectifs particuliers d'un plan de formation formulé selon une systématique méthodologique et didactique reconnue.					
Utilité / Convivialité	7. Le profil de qualification permet au candidat de se situer lui-même par rapport aux exigences requises (autoévaluation).					
	8. Le profil de qualification permet aux experts de juger si le candidat atteint le niveau requis (évaluation qualifiante).					
Remarque récapitulative sur la qualité / la viabilité du profil de qualification dans la profession						
Propositions pour des mesures d'amélioration de la qualité / de la viabilité du profil de qualification						

Liste de contrôle pour l'élaboration et l'adaptation des profils de qualification et des conditions de réussite

Critère : CONDITIONS DE REUSSITE						
Indicateur	Norme	Evaluation				Remarques
		--	-	+	++	
Position dans le système de la formation professionnelle	9. Les conditions de réussite sont en adéquation avec l'ordonnance sur la formation pour la formation correspondante.	☐ non		☐ oui		
Principes	10. Les conditions de réussite correspondent à celles des examens classiques, c'est-à-dire que les exigences ne sont ni plus sévères ni plus généreuses que celles des procédures de qualification classiques.	☐	☐	☐	☐	
	11. Les conditions de réussite prennent en compte la spécificité de la validation des acquis. Le système d'évaluation – par exemple l'application d'un système de points aux domaines de compétences opérationnelles – permet des compensations à l'intérieur d'un domaine ou entre plusieurs domaines de compétences opérationnelles.	☐ non		☐ oui		
	12. Les conditions de réussite prennent en compte les branches éliminatoires et les domaines clés comme dans la procédure de qualification classique.	☐ non		☐ oui		
	13. L'examen partiel d'un complément de formation est évalué avec des notes selon les critères des examens classiques.	☐ non		☐ oui		
Contenu	14. Les conditions de réussite pondèrent les compétences opérationnelles et les domaines de compétences opérationnelles requis en tenant compte d'éventuelles compétences et domaines éliminatoires.	☐ non		☐ oui		
	15. Les conditions de réussite définissent le nombre nécessaire minimal de compétences opérationnelles acquises à l'intérieur d'un domaine de compétences opérationnelles pour que celui-ci soit considéré comme globalement réussi.	☐ non		☐ oui		
	16. Les conditions de réussite définissent le nombre nécessaire minimal de domaines de compétences opérationnelles atteints pour l'obtention du CFC ou de l'AFP.	☐ non		☐ oui		
Remarque récapitulative sur la qualité / la viabilité des conditions de réussite dans la profession						
Propositions pour des mesures d'amélioration de la qualité / de la viabilité des conditions de réussite						

Les termes « critère », « indicateur » et « norme » ou « norme minimale » jouent un rôle central dans la discussion sur le développement et l'assurance de la qualité. La procédure de validation des acquis utilise ces termes tels qu'ils sont définis dans le projet général de développement et d'assurance de la qualité de l'OFFT – *Vivre la qualité*.

Critère

Un critère est une caractéristique d'une prestation, d'un produit ou d'une procédure qui résume un domaine de qualité. Un critère est décrit par un ou plusieurs indicateurs.

Indicateur

Les indicateurs servent à concrétiser un critère. Ils donnent une réponse à la question « qu'est-ce qui est observé ». Ils donnent des *unités de mesures* concrètes. On a parfois besoin de plusieurs indicateurs pour saisir le critère dans sa globalité, mais il faut limiter leur nombre au strict nécessaire (rentabilité). Il faut choisir des indicateurs simples à constater, garantissant une description du critère fiable et indépendante de la personne.

Norme

Les normes indiquent des valeurs mesurées qui sont concrètes et doivent être respectées et atteintes au sens d'une *directive* (exemplaire, absolue, oui/non, domaine). Les normes apportent une réponse à la question « comment est ce que j'ai observé ». La définition des normes dépend de réflexions théoriques, d'objectifs politiques (niveau loi/ordonnance/arrêté), de directives d'économie d'entreprise ou de directives émanant d'un modèle, de directives professionnelles p. ex. d'une association ou des attentes des candidats. Les meilleures normes sont celles qui sont issues de la pratique vécue.

Norme minimale

La norme minimale est un modèle particulier de norme qui définit, sur échelle, une valeur minimale devant être atteinte (contrairement p. ex. à une norme dichotome qui n'autorise que la réponse atteint/non atteint ou oui/non). Les normes minimales devraient être choisies de sorte qu'elles puissent être atteintes si possible par *tous* les candidats. C'est ce qui distingue la norme minimale de la norme régulière, laquelle indique une valeur moyenne réelle qui ne peut être atteinte que par une partie des candidats.

Exemple : objectivité de l'évaluation

Dans la phase 3 de la procédure de validation des acquis, les compétences attestées figurant dans le dossier d'un candidat sont évaluées en vue de leur conformité/pertinence par rapport au certificat visé. Dans ce processus, l'objectivité de l'évaluation doit être garantie. Ici, l'objectivité est → le critère. Elle est garantie entre autres par l'engagement de plus d'un expert → l'indicateur. En pratique, l'engagement de deux experts de la profession pour l'évaluation des compétences opérationnelles a fait ses preuves, c'est pourquoi cette pratique est définie comme → la norme. Par conséquent :

- critère : objectivité de l'évaluation du dossier ;
- indicateur : nombre d'experts engagés ;
- norme : 2 experts de la profession et au moins 1 expert de la culture générale.